

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Laura Strulovici
Date de la convocation des conseillers	21 mai 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 mai 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET Madame Christelle RODRIGUES, Dominique DEÍ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE (**arrivé à 19 h 10**) Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Emma ABREU
Madame Danièle KAMENI

Conseil Municipal du 27 mai 2025– Délibération n°2025-44/05-16

OBJET : Convention de transfert de propriété de matériels acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique entre la Ville et l'Etat représenté par Mme la Rectrice de l'Académie de Créteil, agissant pour l'école maternelle Normandie-Niemen

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et L2242-1,
Vu les dispositions dérogatoires prévues à l'article 186 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 mai 2025,

Considérant qu'afin de faciliter la gestion, le suivi et la maintenance des matériels pédagogiques numériques par le service informatique de la Ville de VILLEPARISIS, il a été convenu, avec l'Etat, représenté par Mme la Rectrice de l'Académie de Créteil, que la propriété de ces biens serait transférée à la commune VILLEPARISIS, à titre gratuit, à la date de la signature de la présente convention

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie RUSSO, Conseillère municipale déléguée à la petite Enfance et à l'Enfance,

DELIBERE

Article 1^{er}

APPROUVE la convention conclue entre l'Etat, représenté par Mme la Rectrice de l'Académie de Créteil, agissant pour l'école maternelle Normandie Niémen et la commune de VILLEPARISIS.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux.

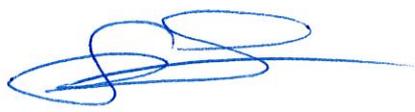
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
	
Frédéric BOUCHE Maire	Laura STRULOVICI Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250603-25_10823-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025